

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le 21 octobre 2024 à 20 h en Mairie.
La convocation a été adressée le 14 octobre 2024 à chaque membre du Conseil Municipal et affichée ce même jour.**

Ordre du jour :

- 1- Approbation de la séance du 29 juillet 2024
- 2- Désignation du secrétaire de séance

Questions Diverses

- Communication sur les différentes commissions :
Urbanisme (projet lotissement du Bourg, points tri SIETOM, vente parcelle...)
Forêt (vente coupe bois 2024, bois de chauffage...)
Route et réseaux (point sur le curage des fossés, élagage des arbres...)
Travaux (sinistre station de pompage, école et restaurant scolaire)
Communication animations (11 novembre & fêtes de Noël...)
- Communication sur le Personnel (départ, recrutement, modification d'heures de travail, prévoyance)
- CCAS

**Compte rendu réunion du Conseil Municipal
Séance du lundi 21 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un du mois d'octobre à vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LABORDE, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Mmes LABORDE Patrick – LARTIGAU Marie-Josée – LACOUTURE Yves – BORDES Jean-Marie - LARTIGAU Céline - LACOMME Thierry– DELAS Anthony - DEPEYRIS Josiane – DESLOUS Christian – LÉGLIZE Sylvie

Absents excusés : LAUGA Christophe

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10

Date d'envoi de la convocation : 14 octobre 2024

Secrétaire de séance : Mr Thierry LACOMME

Approbation de la séance du 29 juillet 2024

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Lors de cette réunion de conseil municipal, il n'y a eu aucune délibération à étudier.

QUESTIONS DIVERSES

Commission urbanisme :

Monsieur le Maire annonce le projet de créer un lotissement dans le bourg :

- Lotissement du Presbytère

Il s'agit d'une parcelle communale de 1 521 m² constitué de 5 lots constructible.

Monsieur Lataste consent à ce que l'accès au lotissement soit situé en face de son entrée.

Le Conseil Municipal a décidé de soumettre une demande de permis d'aménager ainsi qu'un permis de voirie.

Ainsi, la municipalité de Goos sera en mesure d'informer sur les lots constructibles qu'elle possède.

Les coûts sont évalués à 51,82 euros/m², ce qui laisse présager une vente potentielle entre 75 et 80 euros.

L'objectif du prochain PLUi, qui débutera en 2025 et se terminera en 2029, sera de limiter de nouvelles constructions afin de conserver le foncier.

En ce qui concerne :

- HLM côté du Presbytère

Il sera constitué de 6 logements sociaux.

Néanmoins, la station d'épuration paraît modeste (environ 72 équivalents habitants), mais si son utilisation reste similaire à celle d'aujourd'hui, elle pourra accueillir davantage de flux.

Il appartient aux Échourdes de donner son autorisation.

- Lotissement Guéhuzé

En ce qui concerne ce lotissement, il est décidé qu'il ne faut pas s'en séparer afin que la commune conserve du foncier.

- SIETOM

En accord avec le SIETOM, les implantations des points tri sont les suivants :

- Au Bourg
- Au chêne de Sious
- Arquères
- Guehuzé

Commission forêts – cours d'eau – agriculture et développement économique :

La vente de coupe rase avec l'ONF a été validée sur les parcelles 8 et 13 pour 870 m³.

Selon les tarifs suivants :

- Merrain 450 euros/m³
- Bois œuvre chêne 195 euros/m³
- Traverses chêne 75 euros/m³
- Bois de chauffage 38 euros/m³
- Tuturation 34 euros/m³
- Affouage 23 euros/m³

L'estimation sera effectuée lorsque le bois sera coupé.

Le coût d'exploitation varie de 40 euros/m³ pour le bois de qualité à 18 euros/m³ pour le bois de chauffage.

Commission Routes et Réseaux :

Compte Rendu Réunion du 3 octobre 2024 (présents : Messieurs Patrick LABORDE, Jean-Marie BORDES, Thierry LACOMME)

- Chemin de Couraou

Il est nécessaire de renforcer le bas-côté gauche au niveau du pont, de faire des accoles à droite et à gauche entre les deux chênes au niveau du pont sur les chemins de Couraou et de la surprise.

- Chemin de la Surprise

Apport de cailloux dans la montée.

- Route du Boudicq

Rafraîchir le fossé côté Fioretti.

- Route du Bergeras

Reprendre le fossé en face de l'entrée où a eu l'accident du bus scolaire, enlever les emblâcles, boucher les trous et remettre du caillou, et faire des accoles à droite et à gauche dans le virage. Rafraîchir les fossés (descendre de 15 cm).

- Route de Toumilot

Déboucher la buse au niveau des coffrets ENEDIS pour le hangar photovoltaïque.

- Route de Carrasses

Déboucher les ponts

- Route du Hougas

Rafraîchir les fossés.

- Au Landran

Lorsque le maïs sera ramassé, mener une réflexion pour refaire tous les fossés, relever les ponts d'accès aux parcelles privés (voir avec les propriétaires) et remettre les chemins en état avec le fresa stockés sur le parking.

- Chemin du Bassat

Un courrier a été transmis aux propriétaires riverains afin qu'ils procèdent à l'élagage des arbres dangereux.

- Leplace

Un courrier a été adressé au propriétaire riverain afin qu'il procède à l'élagage du mimosa

et du platane.

En ce qui concerne les ponts :

- Hougas

Le taillage des ronces est à réaliser.

- Pelette (route du Bergeras)

Les balustres sont endommagés ainsi que les supports en béton.

Il sera nécessaire de faire un passage du broyeur d'accotement afin de savoir si d'autres travaux seront à effectuer.

L'entreprise PARNAUT est intervenue pour élaguer les platanes du cimetière ainsi que pour les muriers de la route du Boudicq.

Commission Travaux – Gestion des bâtiments :

- Ecole

Différents travaux ont été réalisés : les murs du porche ont été repeints, mise en place d'ampoule LED, installation d'un visiophone et remise en service de la sonnette.

- Cantine

Les portes de la réserve ont été changées, le remplacement du robinet de plonge est en cours.

- Chaudière

La révision de la chaudière a été réalisée courant octobre.

- Station de pompage

Le 23 août 2024, une fuite a été détectée et par voie de conséquence l'A.S.A de Goos (Syndicat du réseau d'irrigation desservant les exploitations agricoles de la commune) a été prévenue. Cependant, la station n'a pas été arrêtée le jour de la découverte de la fuite et l'accumulation d'eau a provoqué l'effondrement partielle de la digue entraînant la chute de 3 chênes et un ensemble d'Erables « NEGUNDO » dans l'Adour.

Un devis pour les travaux de remise en état a été estimé à 26 000 euros dont 3 200 euros pour retirer les chênes. A ce jour, l'assurance n'a pas transmis son compte rendu.

Commission Communication - Animation :

- La réunion pour l'organisation des locations de salles entre les associations a eu lieu en septembre, un planning a été mis en place.
- L'abonnement de Panneau Pocket a été renouvelé.
- Pendant la réunion du CCAS, il a été décidé que pour le spectacle de Noël sera proposé aux enfants le lundi 23 décembre 2024 accompagné d'un goûter.
- La commande des colis de Noël a été passée chez CADILLON afin que les « Bagans »

puissent les distribuer aux personnes de plus de 70 ans.

- Le 11 novembre a été organisé
- Journal municipal : La date de la réunion pour l'organisation du journal est prévue le lundi 18 novembre 2024.

Personnel :

- L'agent responsable de la cantine a demandé une disponibilité qui a été acceptée. La première remplaçante a interrompu sa période d'essai. Depuis la rentrée scolaire 2024/2025, un nouvel agent envoyé par le CDG40 assure la cantine ainsi que le ménage après le repas des enfants.
- Le ménage de l'école et des autres bâtiments communaux a été réparti entre les agents du périscolaire.
- Un jeune de la commune a été pris en stage avec l'agent responsable de l'espace vert et des bâtiments.
- La secrétaire général de mairie est autorisée à reprendre en mi-temps thérapeutique à 50 % pendant trois mois (les matins des lundis, mardis, jeudis et vendredis). L'assurance prend en charge 50 % de sa rémunération. Elle reprendra à partir du 1^{er} novembre en binôme avec la secrétaire de mairie remplaçante jusqu'en fin 2023.

Autres :

- L'ARS informe que la commune de Goos est officiellement considérée comme colonisée par le moustique tigre (*Aedes albopictus*). Afin de limiter sa prolifération, l'ARS demande de mettre en place ou de renforcer les mesures de lutte contre les moustiques tigres.
- L'APE PREROGA souhaite une boîte aux lettres à l'entrée de l'école afin que les parents puissent y déposer directement leurs correspondances.
- Génération Mouvement a présenté ses remerciements pour le prêt de la salle communale pour l'organisation du concours de belote.
- A partir de septembre 2025, le rythme scolaire sera modifié, l'école passera à 4 jours par semaine, les heures du centre de loisirs seront de 7 h 30 à 18 h 30 et il y aura suppression du fonds d'amorçage (TAP).
- L'agent responsable de l'accueil du périscolaire constate que depuis la rentrée scolaire 2024, il y a beaucoup de CP et souhaite un accompagnement pour l'aide aux devoirs. Un emploi civique est en cours de recrutement.
- Termites : Afin d'éradiquer les termites, il est préconisé un passage ou deux pour un montant de 240 euros.

Séance levée à 22 h 30



